

**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10
STATION BASE VIE**



Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles et de la valeur limite journalière

Communiqué du: **10/01/2013 15h30**

Observations: **Mercredi 09 janvier 2013 - constat de dépassement Terminé**

Dépassement du seuil d'information et de recommandation

Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de VALE, la station de mesure de la qualité de l'air de la Base Vie du site industriel mesure depuis la journée du 08 janvier des concentrations moyennes à fortes en poussières fines en suspension de type PM10.

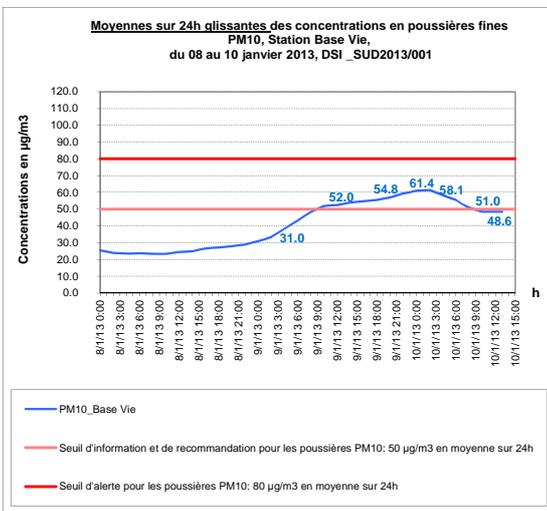
Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 09 janvier à 11h00, avec une valeur de 50.2 µg/m3.

Mise à jour à 15h00 : les niveaux de poussières fines sont en baisse depuis 11h00, avec des valeurs horaires qui restent tout de même proche de la valeur de seuil. Le dépassement reste en cours et devrait se poursuivre, au moins jusqu'en début de soirée.

Mise à jour le 10/01/2013 à 8h30 : des concentrations en hausse ont de nouveau été mesurées entre 18h et 23h le 09 janvier. Avec une moyenne journalière de 61 µg/m3 la journée du 09/01, la valeur limite journalière de 50 µg/m3 a été dépassée (35 dépassements autorisés par an). Le dépassement reste en cours et devrait se poursuivre durant la matinée du 10/01.

Mise à jour le 10/01/2013 à 15h30 : les niveaux de poussières sont en baisse depuis ce matin. Le dépassement de seuil s'est terminé à 9h00, avec une concentration moyenne sur 24h de 49.6 µg/m3.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine de VALE - Base Vie
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.2 µg/m3 mesuré le 09/01/2013 à 11h (moyenne sur 24h du 08/01 au 09/01 à 11h)
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.6 µg/m3 mesuré le 10/01/2013 à 9h00 (moyenne sur 24h du 09/01 au 10/01 à 9h00)
Durée du dépassement	22 heures
Moyenne maximale sur 24h glissantes	61.4 µg/m3 mesuré le 10/01/2013 à 02h (moyenne sur 24h du 09/01 au 10/01 à 02h)
Moyennes journalières	61 µg/m3 la journée du 09/01/2013



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données météorologiques disponibles : des vents faibles et de secteurs variables compris entre 1 et 2 m/s ont été observés durant la nuit du 8 au 9 janvier, avec des vents en rafale de 4 à 6 m/s de secteurs Est à Nord-Est. Depuis 6h du matin, les vents de secteurs Est à Nord-Est se sont renforcés, avec des vitesses de 3 à 10 m/s en rafale.

Les poussières fines PM10, dont le diamètre est inférieur à 10 µm, sont d'origines variées, selon les sources d'émissions (naturelle ou humaine). Dans le Sud, ces poussières peuvent provenir du contexte minier (soulèvement et déplacement de poussières au sol en fonction des vents, passage de véhicules sur piste) et industriel (émission de poussières par les installations de combustion notamment).

Mise à jour à 15h00 : les vents observés depuis 11h00 sont stables, de secteurs Nord-Est à Est, avec des vitesses moyennes à fortes de 4 à 11 m/s.

Mise à jour le 10/01 à 8h30 : les vents de secteurs Est à Est-Nord/Est, périodiquement de Nord-Est, avec des vitesses variables de 3 à 9 m/s ont été observés durant la nuit du 09 au 10 janvier.

Mise à jour le 10/01 à 15h30 : vents stables, de secteur Est à Est-Nord/Est.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m3 en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m3.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref:

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure